

# **HONORAIRES AGENCE PARAGE BARRIL LA FARLÈDE**

## **Honoraires de transaction : les honoraires de transaction sont à la charge du vendeur**

Jusqu'à 200 000€ ----- 5,50% avec un minimum de 7 000€

De 200 001€ à 450 000€ --- 5,00%

De 450 001€ à 700 000€ ---- 4,50%

Au-delà de 700 001€ ----- 4,00%

Pour les terrains +1% aux honoraires ci-dessus

Pour les garages et parkings : honoraires de 10% avec un minimum de 1000€

Pour les entreprises / locaux commerciaux / fonds de commerce :

Jusqu'à 50 000€ ----- 8,00% avec un minimum de 4 000€

De 50 001€ à 125 000€---- 7,00%

De 125 001€ à 200 000€ -- 6,00%

Au-delà de 200 001€ ----- 5,00%

## **Honoraires de mise en location :**

### **Bien d'habitation :**

- Constitution du dossier, visite, rédaction du bail : honoraires à la charge du bailleur et du locataire
  - 8€/m<sup>2</sup> en zone non tendue
  - 10€/m<sup>2</sup> en zone tendue
  - 12€/m<sup>2</sup> en zone très tendue
- État des lieux 3€/m<sup>2</sup> – honoraires à la charge du bailleur et du locataire

### **Bien professionnel et local commercial:**

- Constitution du dossier, visite, rédaction du bail, état des lieux à la charge du preneur : 10% HT du loyer annuel TTC
- Garage : 2 mois TTC de loyer HC (50% à la charge du locataire – 50% à la charge du bailleur)

En cas de réalisation, par le propriétaire ou autre personne déterminée par lui, du bail ou autre, les parties bénéficieront d'une réduction des honoraires d'un montant de 10% TTC.

## **Honoraires de gestion locative :**

- Gestion d'un local d'habitation, professionnel ou commercial : 7,8% TTC ( du montant des encaissements)
- GARANTIE ZEN : gestion et garantie des loyers impayés : 9,8% TTC (du montant des encaissements) dont 2% de GLI
- Déclaration de sinistre / contentieux : facturation au temps passé

## **Honoraires estimation : location – vente**

Estimation avec remise d'un dossier complet : 120€ TTC

Estimation offerte dans le cadre de la signature d'un mandat de vente.

Tarifs applicables à compter du 01/01/2024

Les honoraires s'entendent TTC aux taux en vigueur à la date de l'acte

La délivrance d'une note est obligatoire